



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RER

Question écrite n° 24637

Texte de la question

M. Roger-Gérard Schwartzberg attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les nombreux retards affectant la circulation des trains desservant la partie sud de la ligne RER D. Cette situation semble en partie liée à des défaillances des infrastructures, telles que la voie, la signalisation et l'alimentation en énergie, dont l'état semble incompatible avec la densité du trafic actuellement supporté. Elle conduit à d'importants dysfonctionnements très gênants pour les usagers. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées par RFF, afin d'assurer la modernisation des lignes Paris - Melun et Paris - Malesherbes.

Texte de la réponse

L'article L. 351-2-1 du code de la construction et de l'habitation, pour l'aide personnalisée au logement, et les articles L. 831-1 et L. 542-2 du code de la sécurité sociale, pour l'allocation de logement à caractère social et l'allocation de logement à caractère familial, modifiés par l'article 50 de la loi de finances rectificative n° 99-1173 du 30 décembre 1999, disposent que les aides personnelles au logement ne sont pas attribuées « aux personnes qui sont locataires d'un logement appartenant à l'un de leurs ascendants ou descendants, ou ceux de leur conjoint ou concubin ou toute personne liée à elles par un contrat conclu en application de l'article 515-1 du code civil ». Ces dispositions législatives traduisent la volonté d'attribuer les aides personnelles au logement en priorité aux personnes et aux ménages les plus modestes et qui ne peuvent bénéficier d'une aide familiale par le biais de la mise à disposition d'un logement. Le Gouvernement n'envisage pas de remettre en cause ce dispositif qui repose sur la primauté légitime de la solidarité familiale, qui peut notamment s'exprimer dans le fait que les bailleurs consentent des loyers qui soient compatibles, en l'absence d'aides personnelles au logement, avec les ressources du locataire.

Données clés

Auteur : [M. Roger-Gérard Schwartzberg](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24637

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7056

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8655